

duite privée et publique, ils s'appliqueront à sauvegarder l'honneur et le prestige de l'Association. En particulier, ils croient de leur devoir de se liguier pour prévenir l'intempérance et tout ce qui pourrait porter atteinte à leur réputation d'honnêteté et de moralité.

12. — Convaincus que l'acquisition de la science est la condition indispensable de l'action sociale, sérieuse, à laquelle ils ambitionnent de se préparer, ils veulent former une véritable ligue d'étude et acquérir la notion exacte des intérêts qu'ils auront à défendre.

13. — Au premier rang de leurs études, ils placent celle de la question religieuse, base de toutes les autres.

14. — Immédiatement après elle, ils inscrivent, en tête de leur programme, la question nationale étudiée au point de vue canadien-français à la lumière des enseignements de notre histoire.

15. — Ils veulent s'appliquer à la science des questions sociales qui intéressent davantage notre société et approuvent le programme publié par l'Association et renfermant les questions suivantes : éducation, agriculture, colonisation, et la question ouvrière.

16. — Ils se mettront au courant de la question des Ecoles du Manitoba et s'intéresseront au redressement complet des griefs dont souffrent les catholiques de cette province, suivant en tout la direction donnée à ce sujet par l'encyclique de Léon XIII.

17. — Pour faciliter l'acquisition de ces connaissances, ils adoptent et recommandent de toutes leurs forces la méthode de cercles d'études. — C'est pourquoi ils émettent le vœu que chaque groupe organise le plus tôt possible un de ces cercles, et que MM. les directeurs des collèges encouragent la formation de cercles d'études dans leurs institutions.

18. — Le Congrès recommande aux groupes d'établir, entre leurs membres, les liens d'une franche amitié et d'une chrétienne camaraderie, et demande qu'au milieu des travaux des cercles une part soit faite toujours à la gaieté.

Le Congrès recommande au comité de l'Association d'organiser aussi promptement que possible le Bulletin que l'Association doit publier conformément à ses statuts et de faire une active propagande pour sa diffusion et le recrutement des abonnés.